

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 24 JUIN 2019 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J.DUBOUT - S. FILOCHE - C. CAMPO – (Adjoint) - E. HEDRICH - JM. JOANNES - A. LECLERE - N. BLOUQUY - C. LATHOUD - G. SCHWINTE - B. BOULAGNON - R.MERLEAU – D. ROTH.

ABSENTS EXCUSES : E. MARTIN (procuration à B. BOULAGNON) - P. HEIDELBERGER - JM. TIEFFENBACH (procuration à J. DUBOUT) - F. PERRET (procuration à E.HEDRICH) - R. PERRET - D. DEVIS COURT (procuration à D.ROTH)

ABSENTS : P. CURCIO

1 - Nomination du secrétaire de séance

G. SCHWINTE est nommé secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal du 06 mai 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3 – Convention avec PGAgglo pour l'installation de la borne électrique

Ce point sera délibéré en prochaine séance du conseil, dès que PGAgglo nous aura adressé la convention définitive.

4 – délibération pour avis de la commune sur le projet de PLUIH arrêté

Le maire explique au conseil que la communauté d'agglomération a arrêté le PLUIH le 28 mars 2019. Les communes ont donc jusqu'au 28 juin pour donner leur avis sur ce PLUIH. En absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable (art R153-5). Les modalités de cet avis sont :

- **Forme de l'avis** : Selon l'article L153-15 du code de l'urbanisme, **l'avis des communes est une délibération.**
En effet, seul l'organe délibérant de chaque commune paraît compétent pour se prononcer en la matière par le biais d'une délibération.
- **Portée de l'avis 1** : Toujours selon l'article L153-15 du code de l'urbanisme, *seul un avis défavorable d'une commune, sur les seules Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, suffit à provoquer une nouvelle délibération sur le projet du PLUIH à la majorité qualifiée des suffrages exprimés (2/3 des suffrages exprimés au conseil communautaire),*
Il est nécessaire de souligner que la seule conséquence d'un avis défavorable d'une commune sur le PLUIH est d'obliger un nouvel examen pour un nouvel arrêt du PLUIH avec une règle de majorité modifiée. **En effet, le conseil communautaire n'arrête plus le projet à la majorité simple mais à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.**

NOTA : un avis de la commune défavorable ne peut avoir de conséquences QUE s'il porte sur une OAP de la commune concernée ou un point du règlement.

En conseil communautaire, sauf à ce que le vote soit contre le PLUIH, le dossier suit son cours et part en enquête publique.

- **Portée de l'avis 2** : Selon la jurisprudence, *l'avis d'une commune qui est assorti de souhaits ou de vœux ne peut être regardé comme assorti de réserves ou de conditions auxquelles serait subordonné le caractère favorable de l'avis.*
Il ressort de cela que formellement, un avis d'une commune **SOUS RÉSERVE** de ou **SOUS CONDITIONS** que telles remarques ou telles modifications soient prises en compte, **ÉQUIVAUT à un avis défavorable.**
- **Portée de l'avis 3** : En accord avec nos conseils juridiques et dans la mesure où la commune ne lie pas les observations à l'énoncé de son avis, il est possible pour la commune d'émettre des demandes de modifications ou des remarques.

Recommandation rédactionnelle : dans la forme de la délibération, deux paragraphes distincts peuvent être rédigés :

1. le premier sur l'examen du PLUIH est sur l'avis de la commune (favorable ou défavorable)
2. le second sur les demandes d'amendements ou modifications.

NOTA 1 : Le premier et le second paragraphe ne peuvent pas être liés sauf à ce que la commune souhaite s'orienter vers un avis défavorable.

NOTA 2 : les demandes d'amendements ou de modifications ne pourront être prises en compte que si **un avis de la commune est transmis dans le cadre de l'enquête publique**. En effet, après l'avis de la commune sur le PLUIH, celle-ci dispose de l'enquête publique pour demander des modifications ou des ajustements.

NOTA 3 : En effet, pour qu'une remarque énoncée lors de l'enquête publique puisse être instruite il est nécessaire que :

- d'une part, la ou les modifications envisagées présentent un caractère mineur et ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ; condition qui n'était toutefois qu'une retranscription en la matière d'une règle valant pour tout projet soumis à enquête publique,
- d'autre part, et là plus spécifiquement, la ou les modifications devaient trouver leur cause dans les résultats de l'enquête.

JM.JOANNES dit qu'il s'agit de la « grande affaire » de ce mandat et se demande s'il existe de réelles oppositions à ce sujet au sein du conseil communautaire. Le maire répond que pour sa part, il ne pense pas qu'il y ait effectivement la majorité des 2/3 opposée à ce PLUIH. La commune de St Genis votera de toutes façons contre, Ferney-Voltaire ne s'est pas encore positionné. Les remarques pourront être inscrites lors de l'enquête publique qui devrait débiter probablement en septembre. Des permanences d'élus devraient également être organisées.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le projet de PLUIH arrêté.

5 – PERSONNEL COMMUNAL

- A) **Demande d'apprentissage** pour Nina BARQUIN qui souhaite préparer le CAP Petite Enfance. Elle serait affectée à l'école maternelle. La commission personnel a donné un avis favorable à l'unanimité pour intégrer la jeune fille dans l'équipe. Mme HUBERT serait le maître d'apprentissage.
Délibération : vote oui à l'unanimité pour accepter ce contrat d'apprentissage et effectuer les démarches nécessaires.

B) **Prise en charge de la formation BAFD pour un agent contractuel.**

Le maire explique au conseil que M. DUPAIN Kevin, agent d'animation, a souhaité suivre la formation BAFD. Cette demande a été formulée lors des entretiens annuels d'évaluation et validée par le directeur de l'accueil de loisirs. L'obtention de ce diplôme permettra au directeur d'être remplacé en cas de besoin, pour que la structure soit en règle au regard de la réglementation en vigueur. Il est précisé que les critères de prise en charge de cette formation, sont les mêmes que ceux concernant le BAFA (cf. les délibérations des 5/12/2016 et 6/03/2017, à savoir :

- *Dans le cas d'une facturation pour laquelle le prix proposé englobe formation et hébergement et que l'agent n'a pas d'autres choix :*
 - *Prise en charge de la totalité du module,*
 - *Les frais de transports restent à charge du stagiaire,*
- *Dans le cas où le module est proposé dans le Pays de Gex, mais que l'agent préfère se rendre ailleurs car le thème ne lui plaît guère :*
 - *Prise en charge du module uniquement,*
 - *Les frais d'hébergement et de transport, restent à charge du stagiaire.*

Délibération : vote oui à l'unanimité pour accepter la prise en charge de cette formation, dont le premier module s'élève à 599 € (en demi-pension, sans frais de transports puisque l'agent se rend dans sa famille)

C) Création d'un poste contractuel d'animateur pour le mois de juillet

Il est proposé de créer un poste contractuel pour le mois de juillet pour renforcer l'équipe d'animation.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour la création de ce poste contractuel.

6 – FINANCES COMMUNALES : subventions à verser

Le maire propose de verser les subventions suivantes qui permettront aux associations demandeuses, de ne pas attendre la prochaine décision modificative :

- Association Versoléo : 1300 € (pour régularisation car déjà versée)
- AGYM Ferney-Voltaire : 80 €
- ASVGS CROSS : 1300 €
- ASVGS FOOT : 480 €
- ASSOC.SPORTIVE TENNIS LYCEE INTERNATIONAL : 40 €

Les sommes à verser seront prises sur les crédits des restes à ventiler de l'article 6574 du budget communal.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser ces versements.

7 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

8 - Informations communautaires

Commission Culture (E.HEDRICH)

- Il a été évoqué un projet de création d'un packaging pour les touristes qui passent au mois une nuit dans le Pays de Gex. Il engloberait l'hôtel + entrée à un spectacle ou autre)
- La tyrolienne devrait ouvrir fin juillet et sa gestion sera assurée par le Syndicat Mixte.

9 – Commissions communales

A) Commission Scolaire (C.CAMPO)

- La manifestation « Color Run » du CMJ s'est très bien passée. Le parcours était plus restreint que celui de l'an passé, mais beaucoup plus ludique. Il sera nécessaire pour les éditions suivantes, de prévenir le centre équestre plus longtemps à l'avance, notamment par rapport à la fermeture du Chemin de la Commune.
- La remise des livres pour les élèves du CM2 aura lieu le 27 juin à 18 h. La présence des « anciens » du CMJ permettra d'expliquer aux plus jeunes, les activités du CMJ et leurs projets.
- Les conseils d'écoles se sont bien déroulés. Un remerciement a été adressé à la mairie et aux agents pour le suivi et l'implication au quotidien (travaux, animations, atsems).
- Il y a un cruel manque de places pour le périscolaire, trop d'enfants se retrouvent en liste d'attente. Il faudra trouver des solutions à terme, pour tendre vers l'acceptation de la totalité des demandes. Certains parents, à juste titre, ne comprennent pas pourquoi il y a tant d'attente pour le périscolaire.
- Mme Lydie Chavez ne sera pas présente à la rentrée de septembre. L'ensemble de l'équipe enseignante de la maternelle, sauf la directrice, sera renouvelée à la rentrée. Les 4 classes sont maintenues.
- L'effectif des élèves devrait être le suivant : 95 enfants en maternelle et 139 en élémentaire.
- Côté élémentaire, l'effectif des enseignants reste stable.
- Des ateliers binômes atsem/enseignante ont été mis en place en juin par Mme l'inspectrice d'académie. Cette disposition devrait perdurer l'année prochaine, organisée et suivie par l'inspection académique. Le principe devrait se multiplier dans le Pays de Gex.
- Après sondage auprès des parents sur l'organisation de la semaine de 4 ou 4 jours ½ il s'avère que 70 % des parents souhaitent rester sur l'organisation actuelle. Par ailleurs, ils se disent vraiment reconnaissants de ce que la mairie met en place pour leurs enfants (TAP jugés de très bonne qualité ainsi que l'accueil du mercredi)
- Nous attendons des propositions d'activités de la part de la MJC de Gex, type TAP Clubs. Nous espérons que ces activités pourront se mettre en place à la rentrée de septembre.
- La Suisse va, à terme, refuser les enfants frontaliers qui pourraient être scolarisés en France. Cette information sera bien entendu confirmée dès qu'elle sera officielle.

B) Commission Animation (E.HEDRICH)

- La manifestation du festival « têt ou t'arts » s'est bien déroulée.
- Le 6 juillet prochain, aura lieu la remise des prix du concours de dessin, organisé par la bibliothèque, dont le thème est « les mondes marins ».
- Le Versoléo approche à grands pas, le monde est attendu avec impatience.

11 - Informations diverses

- Le contentieux avec l'association « Verte Lilette » est clôturé. Une somme de 1200 € a été versée à la commune.
- Le contentieux Chemin des Rippes est toujours en cours. L'attendu du juge a été mis en délibéré.
- Concernant l'aménagement du chemin des Grands Prés, en cours de finition, deux conventions restent encore à signer. L'entreprise EIJA a installé la passerelle, le chemin est très agréable. Une inauguration sera prévue à la rentrée.
- Maison médicale :
 - Une lettre recommandée a été adressée à l'entreprise CARRAZ pour l'enlèvement des lattes brise soleil, toujours pas réalisé.
 - Un film assombrissant va être posé au 1^{er} étage, sur les vitres du cabinet de l'angle, pour limiter les effets des rayons de soleil.
 - Le refroidissement du sol a fonctionné. La semaine caniculaire annoncée sera donc un test d'efficacité.
- Nous attendons toujours que INFRACONSULTING nous recontacte pour le bruit généré par le terrain multisports.
- Nuisances aux abords de l'ancien atelier communal :
 - Il est proposé aux riverains de faire appel à la gendarmerie en cas de bruits ou bagarres intempestifs.
 - Les maraîchers n'ont toujours pas débarrassé leurs affaires, véhicules, Algeco.

21 h 15 : départ de S.FILOCHE

- Les permanences de la gendarmerie, prévues en mairie, seront affichées sur le panneau lumineux.
- Un apéritif du 14 juillet est organisé par les communes de Sauvigny et Versonnex, route de Villars Dame. Tables et tonnelles seront installées. Chacun apporte son pique-nique à partager, les communes prennent en charge les boissons.

La séance est levée à 21 h 30

Fait à Versonnex,
Le 10 juillet 2019
Le maire,
Jacques DUBOUT

Prochain conseil : lundi 9 septembre 2019
--